

AFFAIRE N° 7 - Acquisition par la Commune de St-Denis d'une parcelle de terrain de 2m et situé à la Bretagne, pour la construction d'un réservoir pour l'alimentation d'eau de la Bretagne.

M. RYDELLET donne lecture du rapport :

Messieurs,

Cette question a déjà été soumise au Conseil lors de sa

séance du 17 Août 1962 et il avait été décidé de renvoyer l'étude de cette affaire jusqu'au retour de M. CHAFFARDON, Ingénieur T.P.E., qui avait été chargé de construire le réservoir et qui s'était entendu avec les propriétaires du terrain sur le montant de l'indemnité qui leur serait accordée pour le préjudice causé par la hauteur excessive du réservoir (2m,50), ce qui paraît constituer une gêne pour les constructions que les propriétaires du terrain se proposent de faire édifier sur le reste du terrain.

Interrogé à ce sujet, M. CHAFFARDON m'a fait savoir par sa lettre en date du 28 Décembre 1962 qu'il estimait que l'offre de 1.000. frs. le m², faite par les propriétaires, n'est pas exagérée, compte tenu des cours pratiqués pour des terrains situés dans la même zone et que par ailleurs pour tenir compte de l'indemnité demandée par les propriétaires on pourrait admettre un prix de 1.250. frs. le m², soit une plus-value de l'ordre de 170.000. francs par rapport à la proposition initiale.

Messieurs, j'estime que cette proposition devrait être retenue, pour en finir avec cette affaire.

Je précise que la dépense sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 210 "Acquisitions de terrains" du budget communal 1963 - A noter toutefois que l'achat de ce terrain avait été initialement prévu sur les crédits FIDEM de la tranche 1961 qui ont été délégués à la Commune de Saint-Denis sous le titre "Adduction d'eau de la Bretagne" - En temps utile il sera effectué un virement de crédit de chapitre à chapitre.

Je mets la proposition aux voix ./. "

Approuvé
St Denis le 25 avril 1963
P/ le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: J. Duchard

Adopté à l'unanimité.